

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

Réf. : AP/

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LIVRAISONS DE BÉTON – 245, AVENUE GEORGES V
LAFARGE BÉTON
DÉROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la déclaration préalable de travaux N° 083 009 17 B0018 délivré le 16/02/2017 par la commune de Bandol,
VU la demande datée du 30 septembre 2020 de la société LAFARGE BETON – Chemin de la Chaume – 83330 LE CASTELLET (courriel : bpe.lecastellet@lafargeholcim.com),
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons citées en objet.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015, les véhicules poids-lourds de la société précitée supérieurs à 3.5 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes sont exceptionnellement autorisés à se rendre 245, avenue Georges V pour la livraison de béton:

DU LUNDI 05 OCTOBRE 2020 AU VENDREDI 16 OCTOBRE 2020

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours – Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le

02 OCT. 2020

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.



Pour le Maire
Valérie BOURON
1ère Adjointe
Déléguée à la Sécurité